

Communiqué

LE GOUVERNEMENT DÉPOSE DE NOUVEAU UN PROJET DE LOI SUR LE VOL D'IDENTITÉ

OTTAWA, le 31 mars 2009 – L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a déposé de nouveau aujourd'hui un projet de loi strict sur le vol d'identité, un problème qui gagne rapidement en importance au Canada et ailleurs dans le monde.

« Le crime organisé et la technologie moderne modifient le paysage criminel, si bien que le vol d'identité est plus facile que jamais », indique M. Nicholson. « Cette loi procurera aux policiers les outils dont ils ont besoin pour protéger les familles, les aînés et les entreprises du Canada contre les nombreux dommages que peuvent entraîner les crimes contre l'identité. »

La loi proposée créerait trois nouvelles infractions ciblant les premières étapes du crime lié à l'identité, toutes assujetties à des peines maximales de cinq ans d'emprisonnement. Ces infractions sont :

- **l'obtention et la possession de renseignements relatifs à l'identité** dans l'intention de les utiliser de façon trompeuse, malhonnête ou frauduleuse dans la perpétration d'un crime;
- **le trafic de renseignements relatifs à l'identité**, infraction ciblant ceux qui cèdent ou vendent des renseignements à un tiers en sachant que les renseignements pourraient être utilisés à des fins criminelles ou en ne s'en souciant pas;
- **la possession ou le trafic illégal de documents d'identité émis par le gouvernement** qui renferment les renseignements d'une autre personne.

D'autres modifications au *Code criminel* créeraient de nouvelles infractions pour le réacheminement frauduleux, ou tout acte menant à celui-ci, du courrier d'une personne, la possession d'une clé contrefaite de boîte postale de Postes Canada, et la possession d'instruments permettant d'extraire et de copier les données d'une carte de crédit ou de débit. Ces modifications ajouteraient également de nouvelles infractions et certaines infractions actuelles à la liste d'infractions pour lesquelles une ordonnance d'écoute électronique peut être obtenue. Cette loi donnerait également aux tribunaux le pouvoir, dans le cadre d'une peine, d'ordonner à un contrevenant de dédommager une victime de vol d'identité ou de fraude si cette dernière a dû engager des dépenses pour rétablir son identité.

« Notre gouvernement continuera de prendre des mesures pour assurer la sécurité de nos citoyens », ajoute le ministre Nicholson. « Cette loi aide à combattre le problème croissant et complexe du vol d'identité et jouera un rôle essentiel dans nos efforts de lutte contre le crime organisé. »

Pour consulter une version en ligne du projet de loi, visitez le site www.parl.gc.ca.

Rens. :

Darren Eke
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Justice
613-992-4621

Relations avec les médias
Ministère de la Justice
613-957-4207

(English version available)

Internet : www.canada.justice.gc.ca